



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

construction

Question écrite n° 10248

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur les vives inquiétudes du secteur de la construction face à la baisse dramatique des mises en chantier. En effet, le troisième trimestre 2012 est le plus mauvais depuis une quinzaine d'années pour les mises en chantier de logements neufs. Comparée à la même période en 2011, la chute est de 17,3 % pour les mois de juillet, août et septembre 2012. Pour le seul mois de septembre, la baisse des mises en chantier est de 5 %. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en œuvre pour relancer la construction de logements neufs (habitat collectif et maisons individuelles).

Texte de la réponse

L'économie du logement constitue un relais de croissance et d'emploi essentiel. C'est pourquoi le Gouvernement prévoit diverses mesures qui, tout en répondant au déficit de l'offre de logements, sont de nature à soutenir et renforcer l'activité économique générée par le secteur du bâtiment au travers d'un objectif de construction annuelle de 500 000 logements, dont 150 000 sociaux. La raréfaction de l'offre foncière en zones tendues et le niveau élevé des terrains à bâtir, matière première du secteur de la construction, sont identifiés aujourd'hui comme des facteurs limitant la production de logements. Il s'agit donc tout d'abord de mieux mobiliser le foncier disponible là où il fait le plus défaut. Pour cela, la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social prévoit la possibilité de céder des terrains vacants de l'État et de ses établissements publics aux collectivités locales avec une décote pouvant aller jusqu'à la gratuité sur la part des programmes correspondant à des logements sociaux ou de l'accession sociale à la propriété. Cet effort vise à donner aux collectivités et aux organismes constructeurs du logement social les capacités d'atteindre les objectifs qui leur sont assignés. Concernant le foncier privé, la mise sur le marché des terrains à bâtir sera favorisée grâce à un renforcement, à compter du 1er janvier 2013, de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles dans les zones où les tensions sur le marché immobilier sont les plus fortes. Pour ce qui est du développement de l'offre de logements, les aides en faveur du parc social seront augmentées pour permettre le financement de 150 000 logements locatifs destinés à loger décemment les ménages les plus modestes : en cumulé, les subventions de l'État et d'Action logement passeront de près de 1 Md€ en 2012 à près de 1,5 Md€ en 2013. En complément, le relèvement progressif du plafond du livret A permettra de dégager les ressources de prêts nécessaires pour atteindre l'objectif fixé. Par ailleurs, deux dispositifs entrés en vigueur au 1er janvier 2013 permettront de soutenir l'activité de construction de logements, pourvoyeur d'emplois non délocalisables : le prêt à taux zéro (PTZ+) sous une forme renouvelée, et un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif. Le PTZ+ constitue un dispositif puissant d'aide en faveur de l'accession à la propriété. Le Gouvernement l'a recentré sur les ménages modestes pour renforcer sa vocation d'accession sociale à la propriété. Afin de mieux soutenir le secteur du bâtiment, le PTZ+ reste principalement ciblé sur le neuf. Plus de 50 000 nouveaux logements devraient bénéficier du dispositif en 2013. Le nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif privé prévoit une réduction d'impôt de 18 % sur 9 ans, tout en étant plus exigeant en matière de contreparties sociales. Recentrée sur les

zones où la tension locative est la plus forte, cette mesure permettra de construire 40 000 logements locatifs intermédiaires par an. En agissant ainsi sur le développement de l'offre en logements, le Gouvernement démontre sa détermination pour soutenir l'emploi dans le secteur du bâtiment et pour atténuer l'effet dépressif du marché immobilier, tout en répondant à la nécessité de fournir à chacun un logement de qualité adapté à ses besoins.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10248

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6629

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2843